BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 octobre 2010

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/10/2010

D -20100596

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 octobre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, M. Jean-Charles PALAU, Mme Sarah BROMBERG, Mlle Laetitia JARTY, M. Vincent MAURIN,

Convention relative à l´hébergement des élèves du Lycée professionnel privé horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux.

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il y a lieu d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention entre le Lycée Professionnel Charles Péguy et La Ville de Bordeaux relative à l'hébergement des élèves filles du Lycée Horticole de la Ville de Bordeaux.

Cette convention concerne notamment la participation de la Ville de Bordeaux à la rémunération d'un maître d'internat pour un mi-temps du 01/09/2010au 30/06/2011.

D'autre part, les frais d'internat fixés par le Lycée Professionnel Charles Péguy et payés par les familles s'élèvent à 701 euros / an.

En 2010, 16 filles sont hébergées au Lycée Professionnel Charles Péguy, soit 1/3 des filles scolarisées au Lycée Horticole.
La coopération entre les deux Etablissements permet d'offrir à ces jeunes filles, une filière complète de formation traitant des métiers de l'Horticulture et du Paysage.

Ce service rendu contribue au maintien des effectifs du Lycée Horticole de la Ville de Bordeaux et participe à sa renommée au niveau régional.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire, à signer cette convention jointe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire

CONVENTION RELATIVE À L'HEBERGEMENT DES ELEVES DU LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE HORTICOLE CAMILLE GODA
LA VILLE DE BORDEAUX

Entre

Le Lycée professionnel Charles Péguy
Adresse : 2 Rue Collège technique à Eysines (33320)
Représenté par son proviseur, Mme MASSON Laurence

Et

M.JUPPE Alain, Maire de la Ville de Bordeaux, liabilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° en , reçue en Préfecture de la Gironde .

Il est contenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Lycée professionnel Charles Péguy hébergera les élèves du Lycée Professionnel Privé Horticole de la Ville de Bordeaux (liste annexe) :

- ⇨ Dans la limite des places restant disponibles,
- ⇨ A la condition que les frais induits par cet hébergement ne constituent pas une charge financière pour le lycée professionne Péguy,
- ⇨ Dans la mesure où les impératifs de prise en charge de ces élèves restent minimes.

La présente convention détermine les modalités de leur hébergement dans ce cadre.

Article 2 : HEBERGEMENT ET RESTAURATION

L'hébergement des élèves internes du Lycée Professionnel Privé Horticole de la Ville de Bordeaux comprend :

- ⇨ La mise à disposition de places d'internat (chambres, lites et locaux d'accueil connexes) du lundi soir au vendredi matin,
- ⇨ Le repas du soir et le petit déjeuner du vendredi soir au lundi matin au self,
- ⇨ L'encadrement quotidien des internes par un (des) assistant(s) d'éducation du lundi soir à 17h30 jusqu'à leur départ le vendred 7h30,
- ⇨ La surveillance des Etudiants sera assurée par un agent embauché par la Ville de Bordeaux à mi-temps du 01/09/2010 au 30/0
- ⇨ L'agent comptable du Lycée Charles Peguy s'engage à transmettre les éléments relatifs à l'exécution de ce contrat (maladies absences,…) au gestionnaire ressources humaines référent dont les coordonnées lui seront communiquées.

Article 3 : ENCADREMENT DES ELEVES

Durant leur présence dans l'Etablissement, les élèves sont soumis au règlement intérieur de celui-ci. L'accès à l'internat sera conditi la signature de ce règlement, par eux-mêmes et par leurs parents.

Les élèves sont autorisés à participer aux activités de l'Association Sportive et Culturelle du Lycée professionnel Charles Péguy mesure où ils auront acquittés la cotisation d'adhésion.

Article 4 : ASSURANCES

Le Lycée Professionnel Privé Horticole de la Ville de Bordeaux s'engage à contracter une police d'assurance prenant en charge la co en responsabilité civile des internes accueillis par le Lycée professionnel Charles Péguy.

Les documents contractuels prouvant que les élèves accueillis sont couverts pour l'ensemble des risques inhérents à leur présence s du Lycée professionnel Charles Péguy, sont annexés à la présente convention.

En cas d'accident survenant aux élèves, soit au cours des trajets habituels, soit au cours de la période d'hébergement, le respon Lycée professionnel Charles Péguy s'engage à prévenir dans les plus brefs délais le responsable du Lycée Professionnel Privé Hortic Ville de Bordeaux.

Article 5 : RESPONSABILITE AU PLAN DES ELEVES

HEBERGEMENT DES ELEVES
DU LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE HORTICOLE DE LA VILLE DE BORDEAUX

Liste des élèves hébergés pour l'année scolaire 2010/2011

- AYOT Anais
- BALARESQUE Pauline
- BIROTHEAU Bénédicte
- BONDU Morgan
- BOUSQUET Marine
- CARRASCO Isabelle
- DOREAU Yullan
- FERNANDEZ Clara
- GRANCON Aurélie
- GRATADOUX Justine
- KLEIBER Marie
- MARSEILLE Mégane
- PISSEVIN Claire
- RIDEAU Maeva
- SPAGNOL Daniela
- BARRAUD Etienne
- BALDINI Lucas
- BELANDO Kévin
- BRIAN Nicolas
- DEYRES Cyril
- FRAUCIEL Valentin
- FRANCHI Kévin
- PEROTTO Cédric
- SAVARIT Jordan
- TOURATON Alex